

Conditions générales - Bonus de bienvenue

Deblock (« Deblock ») est une société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €, dont le siège social est situé Spaces Shake Building – 612 Rue de la Chaude Rivière, 59800 Lille, France, immatriculée sous le numéro 948 264 163 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille. Deblock est enregistrée en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par l'ACPR sous le numéro CIB 17748, et Prestataire de Services sur Crypto-Actifs, agréé par l'AMF sous le numéro d'agrément A2025-001.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales (les « Conditions ») définissent les règles d'une offre promotionnelle (l'« Offre »), en vertu de laquelle les utilisateurs éligibles ayant accompli les actions requises recevront un bonus de bienvenue consistant en un montant versé en Bitcoin par Deblock (le « Bonus »).

Article 2 – Éligibilité

Pour être éligible au Bonus, un utilisateur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes au moment de son inscription et au moment du crédit :

Au moment de l'inscription :

- l'utilisateur doit être un nouveau client Deblock procédant à sa première ouverture de compte ;
- l'utilisateur doit avoir complété avec succès le processus de vérification d'identité de Deblock ;
- l'utilisateur doit résider dans une juridiction dans laquelle l'offre est rendue disponible par Deblock ;
- l'utilisateur doit s'être inscrit pendant la période de campagne active.

Au moment du crédit du Bonus :

- le compte Deblock de l'utilisateur doit être ouvert et en règle ;
- le compte ne doit pas être suspendu, restreint ou clôturé ;
- l'utilisateur ne doit pas avoir fait l'objet d'une procédure de clôture de compte entre son inscription et le crédit du Bonus.

Article 3 – Conditions d'obtention du Bonus

On entend par « Recharge Éligible » le premier crédit d'un montant égal ou supérieur à 5 € (cinq euros) sur le compte Deblock de l'utilisateur après l'accomplissement de son inscription.

La Recharge Éligible peut prendre la forme :

- d'un virement SEPA entrant ;
- d'une recharge via PayPal ; ou
- d'une recharge par carte.

Ne constituent pas une Recharge Éligible :

- les recharges inférieures à 5 € ;
- les virements annulés, rappelés ou contestés avant ou après leur crédit ;
- les crédits de bonus ou montants promotionnels crédités par Deblock ;
- tout virement effectué après la suspension ou la restriction du compte.

La Recharge Éligible peut intervenir au cours de la session d'inscription elle-même ou à une date ultérieure via le bouton de recharge disponible dans l'application. Aucune étape distincte n'est requise dans le parcours d'inscription — la première recharge de l'utilisateur d'un montant égal ou supérieur à 5 €, quelle que soit la date à laquelle elle intervient, déclenche automatiquement le compte à rebours de 30 jours décrit à l'article 4.

Seule la première Recharge Éligible est prise en compte. Les recharges ultérieures ne réinitialisent pas le compte à rebours.

Article 4 – Solde en attente et compte à rebours de 30 jours

Solde en attente

À l'issue de l'inscription et de la Recharge Éligible, un solde en attente indicatif (le « Solde en Attente ») est affiché dans le portefeuille Deblock de l'utilisateur. Ce solde reflète le montant fixe en BTC du Bonus (tel que défini à l'article 5) et est affiché afin de permettre à l'utilisateur de visualiser le Bonus qu'il est susceptible de recevoir.

Le Solde en Attente ne constitue pas des BTC utilisables. Il s'agit d'un montant conditionnel et indicatif, affiché à titre informatif uniquement. Il ne peut être envoyé, vendu, échangé ou retiré. Il ne fait pas partie du solde disponible de l'utilisateur. Aucun BTC n'est détenu ou réservé au nom de l'utilisateur jusqu'au crédit formel du Bonus conformément au présent article 4.

Déclenchement du compte à rebours

Le compte à rebours de 30 jours débute à la date et à l'heure exactes auxquelles la première Recharge Éligible de l'utilisateur est enregistrée par les systèmes de Deblock. Cet événement constitue le seul déclencheur du compte à rebours.

Dès la première Recharge Éligible, la vignette de solde en attente de l'utilisateur est mise à jour pour afficher le compte à rebours.

Crédit automatique

À l'expiration de la période de 30 jours suivant la première Recharge Éligible, les systèmes de Deblock vérifient automatiquement que l'utilisateur remplit les conditions d'éligibilité. Si l'ensemble des conditions sont remplies, le Bonus est crédité sur le portefeuille Deblock de l'utilisateur sous forme de BTC réels.

Deblock s'engage à traiter le crédit dans les 24 heures suivant l'expiration à J+30. Des délais peuvent survenir en raison d'une maintenance technique, d'une congestion du réseau ou de contrôles de conformité.

Article 5 – Bonus

Le Bonus consiste en une quantité fixe de Bitcoin (le « Montant du Bonus »). Le Montant du Bonus est fixé par Deblock lors de la configuration de la campagne et est affiché à l'utilisateur tout au long du parcours d'inscription, dans la vignette de Solde en Attente et au moment du crédit.

Le Montant du Bonus peut varier et est fixé à la seule discrétion de Deblock.

Article 6 – Période de campagne et disponibilité

L'offre de Bonus est accessible aux utilisateurs qui finalisent leur inscription pendant la période de campagne active. Les dates de début et de fin de campagne sont fixées par Deblock et son statut peut être consulté via l'application Deblock.

Deblock se réserve le droit de clore l'offre aux nouveaux participants à tout moment, avec ou sans préavis, notamment en cas d'épuisement du budget, d'exigences réglementaires ou de changements stratégiques.

La clôture de l'offre aux nouveaux participants n'affecte pas les utilisateurs qui se sont déjà inscrits et dont le Solde en Attente ou le compte à rebours de 30 jours a déjà été déclenché.

Article 7 – Modification et résiliation des Conditions

Deblock peut modifier ou mettre fin à l'Offre à tout moment, y compris avant le terme initial, pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de modifications réglementaires, de mises à jour produit ou de non-respect des présentes Conditions.

Article 8 – Responsabilité

Deblock ne saurait être tenue responsable de toute perte de valeur du Montant du Bonus après son crédit, cette valeur étant soumise aux fluctuations du marché BTC qui échappent au contrôle de Deblock.

Deblock ne saurait être tenue responsable des retards dans le crédit du Bonus causés par des défaillances d'infrastructures tierces, une congestion du réseau blockchain ou des événements de force majeure.

La responsabilité totale de Deblock au titre de la présente offre ne saurait excéder la contre-valeur en euros du Montant du Bonus au moment de son crédit, calculée sur la base du cours médian BTC/EUR en vigueur à ce moment.

Article 9 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions sont régies par le droit français. Tout litige non résolu à l'amiable relève de la compétence des tribunaux français, sauf disposition d'ordre public contraire.